

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 5 février 2020



Les équipes du CMAIC réfléchissent autour de la santé au travail

Ce jeudi 30 janvier 2020 à la Fonderie à Hérouville Saint-Clair s'est tenue la réunion annuelle interne du CMAIC. Les 125 collaborateurs du service de santé au travail interentreprises (SSTI) se sont rassemblés et ont axé leur **réflexion sur la santé au travail**. Afin de fédérer les équipes autour du nouveau **«socle commun»** du CMAIC, plusieurs groupes de travail ont mis en débat les thématiques liées à ce référentiel qui définit la raison d'être du CMAIC et détermine la **vision et le positionnement du SSTI**. Pour consolider cette démarche, le service a eu le plaisir d'accueillir **Olivier Blandin, Économiste du travail, Maître de conférence Paris 7, Président du Comité d'Orientation de l'ARACT Normandie explorant la question de l'utilité, de la création de valeur et du travail**.

La santé au travail vue par le CMAIC au travers d'un socle commun

Ce début d'année a été l'occasion pour le CMAIC de réunir l'ensemble de ses collaborateurs et de les fédérer autour d'un socle commun. Cette nouvelle **base de travail**, pensée par la commission médico-technique du CMAIC dans le cadre d'une démarche réflexive, est le fruit d'un travail de plusieurs mois. A sa lecture, nous retrouvons un **guide de référence interne qui définit la vision globale et la raison d'être du CMAIC**. Par ailleurs, celui-ci détermine le **positionnement du service dans un environnement professionnel réglementé où l'enjeu majeur est de faire du travail un facteur de santé**.

Il resitue également les métiers du CMAIC en mettant l'accent sur le **fonctionnement en équipes pluridisciplinaires autour du médecin du travail** celles-ci ayant pour objet commun ; **l'analyse du travail**. Cette démarche permet ainsi d'avoir un référentiel sur lequel s'appuyer, **utile à l'accueil et à l'accompagnement de tout nouveau salarié**. Elle donne un **sens commun** clairement identifié aux équipes santé/travail.

Les équipes du CMAIC fédérées autour d'une culture commune

Pour accompagner les équipes du CMAIC dans l'appropriation de ce socle commun et dans sa mise en application, des groupes de travail ont mis en débat 7 thématiques telles que : *«Quels moyens déployer pour travailler ensemble, partager les enjeux et harmoniser nos pratiques ?»* ou encore *«Comment décliner notre culture d'entreprise autour du socle commun ?»* ... **La mutualisation des travaux a favorisé le sentiment d'une culture partagée** au sein de laquelle les équipes du CMAIC se sont rapidement identifiées. Afin de renforcer l'importance de la notion de **«coopération dans le travail»**, les collaborateurs du CMAIC ont bénéficié de l'expertise d'Olivier Blandin, sur les notions **«d'utilité, de valeur et du travail»**.

Plusieurs disciplines autour d'un objet commun

Dans le fonctionnement initial des services de santé au travail, les équipes travaillent dans le cadre d'une **approche multidisciplinaire** au sein de laquelle plusieurs compétences sans lien a priori entre elles, se juxtaposent sous la coordination du médecin du travail.

Aujourd'hui, nous parlerons plutôt de **pluridisciplinarité** et plus précisément de **coopération des équipes autour d'un objet commun, celui de l'analyse du travail**.

Ce socle commun et son déploiement dans un STTI de 125 salariés permettent ainsi de relier les disciplines aussi diversifiées que médecin du travail, infirmier(e) en santé au travail, préventeur, ergonomiste, psychosociologue, conseiller social du travail et de mener des actions et des analyses coordonnées donnant ainsi toute la richesse à la pluridisciplinarité.

Ce regard croisé d'experts en analyse du travail fait du CMAIC et plus largement des services de santé au travail, les 1er conseillers de l'entreprise sur le travail et son impact sur la santé.



Atelier «Quels sont les enjeux d'un déploiement territorial sous forme de Maisons de la santé au travail



Olivier Blandin
économiste du travail



Etienne Fourreau
directeur du CMAIC

A PROPOS DU CMAIC

Fondé en 1953, le CMAIC est une association loi 1901 à but non lucratif. Service de santé au travail interentreprises agréé par la DIRECCTE, le CMAIC ce n'est pas moins d'une centaine de collaborateurs répartis sur les deux tiers du Calvados. Le SSTI accompagne les entreprises adhérentes en matière de santé au travail et a la spécificité de suivre l'ensemble des entreprises du secteur du BTP et de radioprotection pour les installations nucléaires de base. Cela représente près de 9 000 entreprises adhérentes et plus de 92 000 salariés suivis sur le territoire.

suivez-nous

CONTACT PRESSE

Emilie Kumaba, chargée de communication
ekumaba@cmaic.fr - 07 71 43 14 65



www.cmaic.fr